

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 75 (1949)
Heft: 11

Nachruf: Baumgartner, Max

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NÉCROLOGIE

Max Baumgartner (1896-1949)

Architecte S.I.A. et F.A.S.

Le 23 janvier 1949, Max Baumgartner, architecte, était subitement enlevé à l'affection de ses parents, de ses amis et de ses camarades.

Après ses études aux collèges de Genève et de Berne, il entre à l'Ecole d'architecture de l'Ecole polytechnique fédérale, qu'il quitte en 1921, pour suivre, sur les conseils du professeur Karl Moser, le cours d'histoire de l'architecture du professeur Fiechter à Stuttgart.

Après la première guerre mondiale, sa première activité pratique est consacrée, à Paris et à Saint-Quentin, aux relevés, en vue de leur reconstruction, des églises classées, notamment de la cathédrale de Saint-Quentin. Ce travail lui procure les plus grandes satisfactions. Il écrit à ses amis : « Je bénis le ciel de passer mes journées à relever des églises classées, à sonder les pierres, à suivre de l'œil et du doigt l'outil intelligent du travailleur du XII^e siècle, à dégager l'idée enfouie, l'idée déformée et perdue souvent par son ignorance ou sa maladresse ; c'est un sacerdoce. » Il sent l'importance de cette tâche et à « le culte du passé et le respect des choses agrégées par l'amour et désunies par le temps et la brutalité des hommes ».

Cette première œuvre lui procure de grandes joies, lui permettant de satisfaire à la fois son besoin d'action et son goût inné pour l'étude de l'histoire.

La poursuite d'un idéal élevé, absolu, le besoin de créer, le désir de faire œuvre d'architecte, restent toutefois l'objet de ses préoccupations. S'il juge souvent les œuvres des autres avec une certaine rudesse, il est, envers lui-même, d'une sévérité plus grande encore ; les exigences qu'il a pour lui le tourmentent, l'entraînent même, et l'empêchent parfois de donner toute sa mesure.

Rentré en Suisse en 1926, Max Baumgartner travaille quelques années à La Chaux-de-Fonds, puis fonde à Genève, en 1929, un bureau d'architecte avec son ami, Frédéric Gampert. C'est alors une activité fertile, jalonnée de réalisations intéressantes et souvent remarquables : la première étape de la Cité Viesusseux, la transformation des immeubles de la Banque de Paris et des Pays-Bas, la construction du jardin zoologique et de nombreuses villas, dont quelques-unes ont été retenues dans le classement des meilleures réalisations.

En 1939, ces occupations sont interrompues par la guerre, au début de laquelle Max Baumgartner commande le bataillon de sapeurs de Landwehr 22. Son goût pour l'art militaire, son esprit de discipline, son besoin d'activité et ses connaissances étendues en font un chef qui sait donner à une troupe de Landwehr un allant remarquable. En 1944, Max Baumgartner est nommé colonel et chef du génie de la 1^{re} division. Les hostilités terminées, il est, pendant plusieurs mois, délégué de la Croix-Rouge à Sainte-Marguerite, chargé de s'occuper de l'internement des réfugiés à notre frontière Est. Il sait assumer ces délicates fonctions avec abnégation et dévouement ; son départ a été profondément

regretté par les autorités militaires françaises d'occupation du Vorarlberg.

Rentré à Genève en 1946, Max Baumgartner revient à l'architecture et collabore au dénoyautage de la vieille ville ; ces études le passionnent, car les travaux d'archéologie y rejoignent ceux plus créateurs de l'architecture. Bien qu'atteint dans sa santé, il participe à l'élaboration de nombreux projets dont l'exécution est à peine commencée au moment de son brusque départ.

V. ROCHAT.



MAX BAUMGARTNER, architecte
1896-1949

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Jugement du Conseil suisse d'honneur de la S.I.A. du 2 avril 1949

Dans sa séance du 2 avril 1949, le Conseil suisse d'honneur s'est occupé d'un recours de MM. W. Brodtbeck et Fr. Bohny, à Liestal, contre le jugement du Conseil d'honneur de la Section bâloise de la S.I.A. du 21 janvier 1949, prononcé sur une plainte de la Commission de la S.I.A. pour les concours d'architecture.

A la suite de la procédure usuelle, après audition des accusés, de la plaignante et des témoins, le Conseil suisse d'honneur constate que les architectes W. Brodtbeck et Fr. Bohny ont fait appel, pour les concours d'un « Bâtiment d'administration cantonale à Liestal » et d'un « Nouvel immeuble pour l'Union de Banques Suisses à Liestal », à des collaborateurs occasionnels qui n'avaient pas le droit de participer au concours et qui ont fourni une contribution importante à l'exécution des projets présentés. Ils ont incité un employé d'un collègue du dehors à collaborer avec eux, sans en référer à ce collègue et bien qu'il fût notoire que ce dernier avait instamment besoin du dit employé. Il n'a pas été possible d'établir clairement si les accusés savaient que l'autre collaborateur, effectivement engagé par eux, était aussi un employé du collègue en question.

Le Conseil suisse d'honneur voit dans ces faits une violation grave de l'article 6 des statuts de la S.I.A. et de l'article 24 des principes de la S.I.A. pour les concours d'architecture.

Le Conseil suisse d'honneur écarte le recours et confirme le jugement du Conseil d'honneur de la Section bâloise par les sanctions suivantes :

1. Un blâme sévère est infligé aux accusés.
2. Il est interdit aux accusés de prendre place dans un jury de concours jusqu'au 31 décembre 1953.
3. Le jugement sera publié dans les organes de la S.I.A.

Communiqués du Secrétariat

61^e assemblée générale de la S.I.A.

Nous rappelons aux membres de la S.I.A. que la 61^e assemblée générale de la S.I.A. aura lieu les *samedi et dimanche 10 et 11 septembre 1949*, à Bâle. L'assemblée générale sera précédée d'une assemblée des délégués l'après-midi du vendredi 9 septembre 1949.